

Séance du conseil d'administration du Cnous Du 19 mai 2020

Délibération CA-202005272

relative à la motion présentée par les élus étudiants de la FAGE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation, Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous, Vu le projet de motion déposé,

· Point de l'ordre du jour

Point additionnel : Motion présentée par les élus étudiants de la FAGE ;

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Approbation de la motion présentée par les élus étudiants de la FAGE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31

Quorum: 10

Ne prennent pas part aux votes : 0

Nombre de membres participant à la délibération : 22

Nombre de procurations : 6

Abstentions : 1 Pour : 14

Contre: 13

Fait à Vanves, le 27 mai 2020

Dominique MARCHAND

Pièce jointe :

Motion présentée par les élus étudiants de la FAGE